



# COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 29.25.26

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 19.05.2026

## DECISION DE LA COMMISSION

### **Affaire n°1 :**

**REVEL / QUINT FONSEGRIVES – U14 – Territoire – Poule C – du 21.03.2026**

#### **Pour le club REVEL**

Match perdu par pénalité

Motif : Responsable en partie de l'arrêt de la rencontre

Amende pour absence non excusée devant la Commission.

#### **Pour le club QUINT FONSEGRIVES**

1 match automatique + 3 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : Brutalité à joueur au cours de la rencontre à l'occasion d'une action de jeu

Match perdu par pénalité

Motif : Responsable en partie de l'arrêt de la rencontre

### **Affaire n°2 :**

**CONFLUENT LP / BEAUZELLE – Senior – Départemental 2 – Poule B – du 28.03.2026**

Evocation du club de CONFLUENT LP non fondée.

### **Affaire n°3 :**

**BEAUZELLE / HERS COUSSA – U14 – Territoire – Poule Classement – du 22.03.2026**

#### **Pour le club BEAUZELLE**

1 match automatique + 7 matches de suspension ferme de toutes fonction officielles

Motif : Tentative de coup à joueur en dehors de la rencontre

1 an d'interdiction de prise de licence à compter du 25.05.2026

Motif : Comportement intimidant à officiel en dehors de la rencontre

Amende au club de BEAUZELLE pour son manquement dans la sécurité de la rencontre.

#### **Pour OFFICIEL**

Retenu de l'indemnité d'arbitrage sur la rencontre

Motif : Absence non excusée devant la Commission

**Affaire n°4 :**

**CANTON ST MARTORY / LAVERNOSE LHERM 2 – Senior – Départemental 3 – Poule A – du 21.03.2026**

**Pour le club CANTON ST MARTORY**

1 match automatique + 4 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles  
Motif : Bousculade volontaire à joueur au cours de la rencontre

**Pour le club LAVERNOSE LHERM**

1 an de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 26.03.2026  
Motif : Bousculade volontaire à joueur au cours de la rencontre suivi de brutalité à joueur au cours de la rencontre en dehors de toute action de jeu et de tentative d'entrave à la découverte de la vérité.

1 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 25.05.2026  
Motif : Tentative d'entrave à la découverte de la vérité

1 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 25.05.2026  
Motif : Tentative d'entrave à la découverte de la vérité

1 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 25.05.2026  
Motif : Tentative d'entrave à la découverte de la vérité

Match perdu par pénalité  
Motif : Responsable de l'arrêt de la rencontre